



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
8 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 5 décembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous adresser la communication ci-jointe, en date du 24 novembre 2003, que j'ai reçue du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



**Annexe**

**Lettre datée du 24 novembre 2003, adressée  
au Secrétaire général de l'Organisation  
des Nations Unies par le Secrétaire général  
de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord**

Conformément à la résolution 1088 (1996) du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport mensuel concernant les opérations de la SFOR en octobre 2003 (voir pièce jointe). Je vous serais obligé de bien vouloir mettre le texte de ce rapport à la disposition du Conseil.

*(Signé)* Georges **Robertson**

## Pièce jointe

### **Rapport mensuel au Conseil de sécurité sur les opérations de la Force de stabilisation**

1. Pendant la période considérée (du 1er au 31 octobre 2003), un peu plus de 11 880 soldats étaient déployés en Bosnie-Herzégovine et en Croatie.
2. Le 2 octobre, le général de corps d'armée William Ward a passé le commandement de la Force de stabilisation (SFOR) au général de division Virgil Packett II.

#### **Sécurité**

3. La situation générale est restée calme en Bosnie-Herzégovine pendant la période à l'examen.
4. Le 1er octobre, Miloslav Deronjic, qui a été capturé par les forces de la SFOR en juillet 2003, a plaidé coupable devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie au chef d'accusation de persécution pour le rôle qu'il a joué dans le meurtre de 60 musulmans dans le village de Glogova en 1992. Deronjic a plaidé coupable en échange d'une garantie de la part du ministère public que sa famille serait protégée contre toutes représailles. La sentence devrait être prononcée en janvier 2004.
5. Le 8 octobre, Ranko Cesic a été la seizième personne soupçonnée de crimes de guerre à avoir plaidé coupable devant le Tribunal. Cesic a plaidé coupable pour tous les 12 chefs d'accusation et la Chambre d'instance l'a reconnu coupable en conséquence. Le ministère public demande une peine d'emprisonnement de 13 à 18 ans pour Cesic, qui vivait dans la ville de Brcko dans le nord du pays pendant la guerre<sup>1</sup>.
6. Le 17 octobre, le Tribunal a condamné Blagoje Simic à 17 ans d'emprisonnement, Miroslav Tadic à huit ans et Simo Zaric à six ans pour leur participation à l'épuration ethnique des Bosniens et des Croates à Bosanski Samac pendant la guerre de 1992-1995.
7. Le 28 octobre, Pedrag Banovic a été condamné à huit ans d'emprisonnement par le Tribunal pour sa participation à cinq meurtres et à de nombreux passages à tabac qui ont eu lieu au camp de détention de Keraterm à Prijedor en 1992. Capturé par les soldats de la SFOR en juillet 1998, Banovic a plaidé coupable au chef d'accusation de crimes contre l'humanité le 26 juin 2003.
8. Le 19 octobre, Alija Izetbegovic est décédé d'une crise cardiaque à l'hôpital Kosevo à Sarajevo, à l'âge de 78 ans. Président de la Bosnie pendant la guerre de 1992-1995, Izetbegovic a été l'un des signataires de l'Accord de paix de Dayton. Le 22 octobre, il a été enterré au cimetière Kovaci à Sarajevo. Selon les informations fournies par la SFOR, une foule silencieuse d'environ 100 000 personnes et 400 personnalités ont participé à la cérémonie; aucun incident n'a été signalé. En

---

<sup>1</sup> Ranko Cesic a frappé et tué des civils dans le camp Luka créé par les forces serbes de Bosnie en mai 1992 dans le cadre de leur campagne d'épuration ethnique. Arrêté en mai 2002, il a été transféré à La Haye où il a initialement plaidé non coupable en juin 2002.

guise de précaution, des unités de la SFOR avaient été chargées d'assurer la sécurité, le soutien médical et le maintien de l'ordre pendant l'événement.

#### **Attaques dirigées contre la SFOR et activités opérationnelles de la SFOR**

9. Pendant la période à l'examen, il n'a été signalé aucun acte de violence notable dirigé contre le personnel de la SFOR.

10. La SFOR continue d'aider à maintenir un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine et de surveiller la situation dans tout le pays pour découvrir d'éventuelles menaces terroristes. Elle continue de participer à l'opération Harvest, aux opérations-cadres et aux exercices. La SFOR a axé ses activités sur le lancement de la campagne d'automne 2003 de l'opération Harvest en menant une campagne générale d'information avant les opérations sur le terrain en novembre. En octobre, de nouvelles caches d'armes et de munitions ont été découvertes dans la zone d'opérations : l'une d'elles contenait environ 100 systèmes de roquettes M80 tandis qu'une autre, plus importante, contenant des mortiers et des armes lourdes, a été découverte avec l'aide de la population civile locale dans la région de Han Pijesak. C'est là un signe encourageant de coopération avec les habitants de la Republika Srpska. On pense que des caches d'armes beaucoup plus importantes existent ailleurs en Bosnie-Herzégovine. La police locale, l'armée de la Republika Srpska voire l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine pourraient apporter une assistance à cet égard ou entreprendre leurs propres opérations Harvest.

11. Les résultats enregistrés dans le cadre de l'opération Harvest pendant les neuf premiers mois de 2003 ont été considérablement meilleurs que ceux enregistrés pendant la même période en 2002. Le nombre d'explosifs récupérés a augmenté de 145 % et celui des mines de 32 % tandis que le nombre d'armes légères récupérées a baissé de 11 %. De légères augmentations ont été constatées dans d'autres domaines. Dans l'ensemble, octobre 2003 a été un mois fructueux. Parmi les articles rendus ou récupérés du 1er au 31 octobre dans le cadre de l'opération Harvest figuraient 1 273 armes légères (carabines, pistolets et revolvers), 309 885 munitions d'un calibre inférieur à 20 mm, 7 701 munitions d'un calibre de 20 à 76 mm et 78 munitions d'un calibre supérieur à 76 mm, 1 880 grenades à main, 103 mines, 4 427 kilogrammes d'explosifs et 10 083 autres articles (mortiers, obus de mortier, grenades à fusil, engins artisanaux et roquettes).

12. Le 14 octobre, la SFOR a procédé à des fouilles des bureaux du Ministère de l'intérieur et de ceux du Service de renseignements de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Selon la SFOR, les employés de ces deux institutions ont coopéré pleinement.

13. Le 15 octobre, la SFOR a lancé une opération d'envergure à l'échelle du théâtre en vue de soutenir une centaine de représentants du Tribunal en quête d'éléments de preuve permettant de poursuivre les personnes inculpées de crimes de guerre actuellement détenues au centre de détention. Pendant la journée, 11 lieux visés ont été perquisitionnés et la perquisition de cibles secondaires a commencé dans la soirée. La SFOR a indiqué qu'elle a bénéficié de la coopération des autorités pendant toute la journée.

14. La corruption et la contrebande constituent les plus grandes menaces contre la Bosnie-Herzégovine. De nombreux cas d'activités menées par des gangs et des structures parallèles ont été de nouveau observés à Trebinje et à Bihac en octobre.

La SFOR a épaulé les autorités locales et la communauté internationale, le cas échéant, dans leurs efforts visant à lutter contre les activités de ces organisations criminelles. Le trafic de drogues se poursuit suivant des itinéraires allant de l'Albanie, du Kosovo et du Monténégro jusqu'en Croatie en passant par la Bosnie. Du fait du grand nombre de pistes et de points de passage de la frontière non contrôlés entre la Republika Srpska et le Monténégro ainsi que de la corruption de certains agents de la police locale et du Service de surveillance de la frontière de l'État, il est difficile de surveiller efficacement la frontière. Outre la contrebande, l'exploitation forestière illégale demeure un problème grave en Bosnie-Herzégovine; on estime en effet qu'elle détourne de larges sommes d'argent de l'économie légale.

### **Coopération et respect des accords par les parties**

15. Le 16 octobre, le Président de la Republika Srpska, Dragan Cavic, a déclaré que son gouvernement mettrait en place une commission pour enquêter sur les événements survenus à Srebrenica en 1995. La commission sera créée dans le délai de six mois fixé par Lord Ashdown.

16. Le 20 octobre, le commandant en second de la SFOR a présidé une réunion avec les chefs d'état-major de la défense des forces armées de Bosnie-Herzégovine. Il leur a rappelé le processus de réforme du secteur de la défense (et en particulier le rapport de la Commission d'examen de la défense) et le lien avec la participation au Partenariat pour la paix. Il a ensuite présenté les chaînes de commandement opérationnel et administratif au sein du Ministère de la défense de l'État et des entités. L'armée de la Fédération a indiqué qu'elle était sur le point d'engager activement avec son ministère de la défense des discussions sur les moyens de poursuivre le processus d'application. Les points de discussion étaient les suivants :

- La structure de commandement (postes d'officiers généraux);
- Effectifs et titres des unités;
- Emploi et structure des forces de réserve : il a été convenu qu'en matière de commandement, elles relèveraient du commandement administratif jusqu'à leur mobilisation puis du commandement opérationnel; à l'heure actuelle, le document de la Commission d'examen de la défense autorise jusqu'à 60 000 réservistes (40 000 pour l'armée de la Fédération et 20 000 pour l'armée de la Republika Srpska);
- Emplacement des unités et infrastructure immobilière connexe;
- Doctrine;
- Besoins et activités en matière d'entraînement;
- Systèmes d'armement et types de munitions.

17. Au cours de la période considérée, les forces armées des entités ont mené des activités d'entraînement normales, conformément aux dispositions militaires de l'Accord de paix de Dayton. Il n'a pas été signalé que des armes aient disparu des entrepôts d'armes en octobre 2003.

18. Au cours de la période considérée, il a été dénombré 132 opérations et activités d'entraînement (75 pour l'armée de la Republika Srpska et 57 pour l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine) et 392 mouvements (298 pour l'armée de

la Republika Srpska et 94 pour l'armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine). Au total, 501 activités de déminage des forces armées des entités ont été surveillées. La SFOR a effectué 79 inspections d'entrepôts d'armes (armée de la Republika Srpska : 32, armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine – composante bosniaque : 8, armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine – composante bosno-croate : 24 et armée de la Fédération de Bosnie-Herzégovine : 15). Aucun entrepôt d'armes de l'armée de la Republika Srpska n'a été fermé pendant ce mois.

### **Coopération avec les organisations internationales**

19. Dans les limites de sa capacité et de son mandat, la SFOR continue de fournir une assistance aux organisations internationales qui opèrent dans le théâtre.

### **Perspectives**

20. En octobre, la SFOR a continué d'aider à maintenir un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine et a connu un autre mois productif en matière de récupération d'armes. La campagne Harvest automne 2003 fera fonds sur le succès remporté ces derniers mois, à un moment où les forces de police des entités, tant en Republika Srpska que dans la Fédération, semblent disposées à coordonner leurs efforts avec la SFOR. La coopération entre la SFOR et l'armée de la Republika Srpska se traduit également par la conjugaison de leurs efforts en vue de détruire les excédents de munitions instables dans les entrepôts de l'armée de la Republika Srpska. Cette évolution ainsi que l'annonce faite par la Republika Srpska qu'elle mettra en place une commission pour enquêter sur le massacre de Srebrenica laissent à penser que des progrès sont faits pour rendre l'environnement plus sûr en Bosnie-Herzégovine et que les hommes politiques aspirent sérieusement à intégrer la Bosnie-Herzégovine dans les structures euratlantiques.